

ÉDITO

Malgré le contexte de crise et les difficultés que peuvent connaître certains secteurs professionnels, la filière bois construction bénéficie actuellement d'un climat et d'actions nationales favorables pour son développement futur. Tentons de saisir cette opportunité et préparons l'avenir.

Laurence PODGORSKI

Chargé de Profession Collage Finition

Tél. : 05 56 43 63 66 - Mél : laurence.podgorski@fcba.fr

Actions des pouvoirs publics

Sur la base des fondamentaux de la loi Grenelle et des orientations données par la présidence de la République (déclaration du 19 mai 2009 à UR-MATT), le MEEDDM a entrepris **quatre actions en faveur de la filière bois** :



- Etudes des freins normatifs et réglementaires à la prescription du bois dans la construction

Cette étude, pilotée par le ministère, a été confiée au CSTB et à FCBA qui ont travaillé en partenariat, avec la participation des professionnels de la filière. Le rapport est actuellement analysé par le cabinet du ministère. Une liste exhaustive de points de blocages a été dressée. Quelques éléments de réglementation ont été identifiés, mais le problème repose principalement sur un déficit d'éléments d'évaluation et d'outils normatifs existants ou optimisés. Exemple : Il n'existe pas de catalogue générique filière bois de solutions constructives qualifiées en acoustique (selon les dernières normes d'évaluations européennes). De ce fait, bon nombre de maîtres d'œuvre, de maîtres d'ouvrages ou autres acteurs décisionnels écartent ou contribuent à écartier la solution bois dans les projets de construction.

Un besoin d'études de caractérisation et de valorisation des résultats obtenus (guide, catalogue) a donc été mis en évidence.

L'inventaire des problématiques s'appuie notamment sur les différentes exigences essentielles introduites dans la Directive Produits de Construction (Solidité, Thermique, Acoustique, Feu...) et servira de clé de voûte pour les programmes d'études collectives à mettre en place dans les cinq années à venir.

- Analyse de filières bois construction européennes

A l'issue de l'étude des freins entreprise au niveau national, une analyse a été lancée sur quatre pays européen à culture bois marquée (Suède, Angleterre, Allemagne, Suisse). Le CSTB et FCBA se sont répartis le travail. Le but est de comprendre le fonctionnement de la filière bois construction dans chacun de ces pays en identifiant les approches culturelles, normatives et réglementaires associées. L'analyse portera également sur la structuration des différents acteurs de la filière (de l'amont vers l'aval) et sur les liens qui les unissent.

- Développement d'un label bâtiment à base de « matériaux biosourcés »

Le bois étant actuellement le principal matériau biosourcé (origine organique et non pas minérale) présent dans la construction, ce label peut constituer un atout pour notre filière. Il devrait à terme constituer un « module » pouvant être valorisé directement dans le futur label HQ2E (Haute Qualité Energétique et Environnementale) évoqué dans le Grenelle.

L'idée est de retenir des indicateurs simplifiés valorisant les atouts environnementaux de ces matériaux biosourcés.

Si le stockage de CO₂ est le critère majeur identifié, ce label devra également afficher certaines caractéristiques telles que :

- ♦ L'impact qualité de l'air intérieur,
- ♦ Le matériau issu de culture gérée durablement.

FCBA et le CSTB participent activement à ce travail.

Contact FCBA :

Patrick MOLINIE - Tél. : 05 56 43 63 91

Mél : patrick.molinie@fcba.fr

Actions des pouvoirs publics (suite)

- Révision du « décret bois »

Il existait depuis 2005, un décret bois qui exigeait de façon synthétique la prescription minimale de 2 cm³ de bois par m² de bâtiments construits.

Ce seuil était très faible et n'avait aucun impact sur l'évolution de la prescription du bois.

Naissance d'une certification produits de finition

Dans un contexte économique difficile et fortement concurrentiel, les outils que représentent les certifications sont, plus que d'ordinaire, des moyens privilégiés pour se différencier sur le marché.

Les lasures et de façon générale les produits de finitions sont des produits indispensables pour la protection du bois et permettent de lui conserver une esthétique appréciée de tous.

Dans ce contexte, FCBA est heu-

Les recherches sur la protection de surface du bois reconnues à FCBA

Les recherches entreprises à FCBA sur la protection du bois ont été valorisées par l'obtention du plus haut diplôme universitaire existant en France au-delà du doctorat : l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR). Celle-ci a été décernée fin 2008 par l'Université de Nancy à Laurence Podgorski, première femme française à obtenir cette qualification dans le domaine des sciences du bois et des polymères.

L'obtention d'une HDR implique que le candidat a été capable de définir et de maîtriser des stratégies de recherche, de conduire des projets de recherche, d'encadrer des étudiants en

La révision entreprise est basée sur un niveau d'exigence minimal « en moyenne » 10 fois supérieur avec une pondération en fonction des grandes familles de bâtis (habitations individuelles / tertiaire / industriel).

Contact FCBA :

Serge Le Nevé - Tél. : 05 56 43 63 05

Mél : serge.leneve@fcba.fr

reux d'annoncer qu'un référentiel de certification collectif sera disponible en fin d'année et permettra de certifier des produits pour des usages intérieurs et extérieurs, industriels et grand public, ainsi que les produits spécifiques pour charpente lamellée collée en particulier.

FCBA se tient à votre disposition pour étudier avec vous votre besoin de reconnaissance de vos produits sur le marché.

Contacts FCBA :

Eric Heisel - Tél. : 05 56 43 63 37

Mél : eric.heisel@fcba.fr

Christiane Deval - Tél. : 05 56 43 63 26

Mél : christiane.deval@fcba.fr

thèse, et d'avoir publié un grand nombre d'articles scientifiques dans des revues spécialisées au niveau international.

Depuis quelques années Laurence Podgorski avait entrepris de passer une HDR afin de favoriser les échanges et partenariats avec les spécialistes universitaires les plus reconnus du domaine. Cette HDR facilite également l'encadrement de thésards directement par FCBA dans ce domaine d'activité.

L'obtention de ce diplôme sanctionne la qualité des études entreprises à FCBA sur les thèmes de la protection du bois, de sa durabilité esthétique, des traitements de surface, du vieillissement du matériau, études, qui sans le soutien des industriels, n'auraient pas été possibles.

Agenda

La prochaine Commission Professionnelle Collage Finition

aura lieu le 21 septembre 2010 de 14 h 00 à 17 h 00 à FCBA Paris.

Conférence IRG41

Organisée tous les ans dans un pays différent, la conférence IRG (« International Research Group » on wood protection) réunira à Biarritz du 7 au 13 mai 2010 pour sa 41^e édition, environ 250 chercheurs, experts et industriels du monde entier qui interviennent dans le domaine de la protection du bois (préservation, finition) et qui en déterminent par leurs actions et leurs décisions les grands axes stratégiques.

A cette conférence, une session, animée par Laurence Podgorski, sera dédiée à la finition et au traitement de surface.

Comme d'autres fabricants de produits de finition, rejoignez le sponsoring de cette manifestation unique.

Pour en savoir plus : www.irg41.com

A noter

FCBA INFO en ligne, gratuit et sans abonnement !

Ce magazine d'information est désormais consultable en ligne sur un site dédié : www.fcbainfo.fr

Ce site vous donne accès à tous les articles de l'année en cours, et à ceux archivés depuis janvier 2003 extraits de l'ex-revue imprimée.

Vous pouvez également, via un formulaire spécifique, réservé aux professionnels, être régulièrement informé sur les activités de FCBA.

Consultation des brèves

Les trois derniers numéros des brèves FCBA (Charpente ossature, Panneaux, Parquets lambris, Menuiserie, Collage-Finition, Durabilité et Préservation) sont disponibles sur notre site Internet : www.ctba.fr/5_bois_construction/index.php?rub=breves



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Pôle Industries Bois Construction

Allée de Boutaut – BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 43 63 00 - Fax : 05 56 43 64 80

www.fcba.fr